

4ème dose de vaccin

Le 14 mars : tournant dans la lutte contre l'[épidémie de Covid-19](#).

Levée d'une partie des restrictions imposées par le gouvernement.

Le [pass vaccinal](#) n'est plus exigé et le [port du masque](#) ne sera plus obligatoire dans certains lieux clos.

Ouverture d'une quatrième dose de vaccin contre le Covid-19... à certaines personnes seulement.

Covid-19 : qui est concerné par la quatrième dose de vaccin ?

Cette [quatrième dose](#) concerner les "*plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois, qui sont confrontés à une perte progressive de leur immunité*". Ils représentent 4,1 millions de Français.

Les [personnes immunodéprimées](#) "*qui n'y étaient pas éligibles jusqu'à présent*" peuvent également recevoir cette quatrième dose.

Cette dernière concerne donc désormais toutes les personnes "*les plus vulnérables*", pour lesquelles le maintien du [port du masque](#) dans les lieux clos est fortement recommandé.

Quatrième dose : à partir de quand sera-t-elle injectée ?

Cette quatrième dose de vaccin n'est pas obligatoire : possible dès le lundi 14 mars, date de la levée de certaines [restrictions sanitaires](#).

Cette décision est justifiée par "*l'amélioration à l'hôpital*" et la "*couverture vaccinale élevée*".

source : bureau du 1er Ministre

photo : D.R.